

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1063

Artikel: La tapissière réquisitionnée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps encore qualifier avec pertinence notre politique étrangère et de sécurité à l'intérieur de l'Europe; notre politique étrangère doit avoir une identité européenne claire.» Par conséquent, la question de la compatibilité ne se pose plus: «Nous adhérons aux buts politiques du Traité de Rome et de l'Acte Unique, a déclaré M. Bildt, et nous sommes prêts à participer au processus qui sera décidé à l'issue des deux conférences intergouvernementales.» Stockholm signe carrément un chèque en blanc! Ce qui est étonnant c'est que ce changement de discours (concernant la neutralité) a été décidé sans débat au Parlement et qu'il n'a suscité aucune polémique.

Une notion caduque

Sur le fond, on retrouve la même analyse: «L'ordre de l'après-guerre en Europe n'est plus, expliquait M. Carlsson. En l'espace d'à peine plus d'un an, on a vu s'effondrer les structures de la guerre froide. L'Europe n'est plus au centre d'un système bipolaire dominé par les Etats-Unis et l'URSS.» Le danger qui se profile est une déstabilisation à l'est et en URSS: «La Suède, estime M. Bildt, a un très grand intérêt, à l'instar des autres pays européens, à construire une nouvelle architecture pour la sécurité en Europe qui garantisse la paix contre les menaces et les tensions que nous devons peut-être affronter dans le futur.» En Autriche et en Suède, on estime donc que le problème de la sécurité en Europe se pose aujourd'hui en des termes différents qui rendent pratiquement caduque la notion de neutralité. Exit donc la question de la compatibilité ou non. Cela ne peut qu'effacer un conflit probable avec la Communauté qui est en plein débat au sein de la Conférence sur l'Union politique de la future PESC (Politique étrangère et de sécurité commune), dont on connaît mieux les contours après le sommet de Maastricht. Pour la Communauté, en effet, chaque candidat à l'adhésion devra décider s'il peut accepter tous les engagements du futur Traité d'union économique et politique — si celui-ci voit le jour. «Si Maastricht produit quelque chose de si flexible que n'importe qui peut entrer comme dans un self-service, le problème sera tout différent» a récemment ironisé Jacques Delors, farouchement opposé à l'idée d'une «Europe à la carte». Pour la Communauté, il s'agit d'abord de se mettre d'accord sur la future PESC avant de parler de l'élargissement.

De Bruxelles,
Barbara Speziali

La difficile région

(*réd*) L'assemblée de la COREL (Communauté de la région lausannoise) qui regroupe Lausanne et les communes de sa périphérie sur une base volontaire a décidé de créer une «plate-forme des transports». Il s'agit là d'un groupe de travail intercommunal destiné à entreprendre des études ou des projets dans ce domaine.

La région lausannoise, mais elle n'est pas la seule dans son cas, éprouve une peine énorme à élaborer une planification cohérente en matière de transports. Un résumé de la situation actuelle est à cet égard tout à fait édifiant.

- L'Etat de Vaud a construit le TSOL qui relie la ville aux hautes écoles et à la banlieue ouest. L'exploitation de ce métro a ensuite été remise aux Transports Lausannois (TL), qui n'en ont jamais été des chauds partisans. Il n'empêche que lors des graves accidents qui ont accompagné sa mise en exploitation, les TL se sont retrouvés en première ligne et ont été accusés, de tous les maux, alors que la responsabilité du canton est restée invisible aux yeux des médias.

- Le Grand Conseil a voté des crédits importants pour la prolongation en tunnel du LEB (Lausanne-Echallens-Bercher) jusqu'au centre ville. Il n'est pas nécessaire de beaucoup pousser les municipaux lausannois pour leur faire dire que cette prolongation n'était pas du tout prioritaire à leurs yeux. Dans une seconde étape, le LEB doit aboutir à la place Centrale, près de la gare des métros, sans que l'on sache encore très bien où se situera ce terminus.

- La ville de Lausanne a commandé à la société Métro une étude générale qui devrait servir de base théorique pour justifier une future prolongation du métro Lausanne-Ouchy jusqu'à la Riponne ou à la place du Tunnel. Selon la nouvelle loi vaudoise sur les transports, l'Etat est responsable de la planification des transports et finance les investissements. Il faudra donc que la ville vende son projet à l'Etat, ce qui ne sera pas forcément facile et ce qui n'est pas forcément le plus urgent pour les communes de la banlieue...

La plate-forme transports de la COREL prévoyait de regrouper des représentants de la ville de Lausanne et des communes de la région. C'était oublier l'acteur principal. La Municipalité de Lausanne, par la voix d'Yvette Jaggi, a proposé d'y adjoindre un représentant du canton,

ce qui fut accepté. Ce groupe de travail constitue donc l'ébauche de cet organisme de réflexion et de planification qui a tant manqué dans la région. Remarquons tout de même que les responsables de la COREL avaient préparé un projet très «œcuménique» de résolution sur les transports. Dans l'ambiance très allumée qui régnait en fin de séance, genre vin blanc, il fait froid dehors et chaud dedans, non seulement ledit projet n'a pas été voté, mais il n'a même pas été présenté... Mais comme dirait la grande presse, l'alcool, n'est-ce pas, ça fait partie de la culture romande ■

La tapissière réquisitionnée

(*réd*) Le surréalisme se cache parfois dans les communications officielles. Pour preuve, cette lettre de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal, datée du 20 novembre:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Désireux de marquer l'inauguration de ses nouveaux locaux lausannois par un geste généreux, un garage de la place a décidé d'offrir une voiture au Service social et du travail de la Ville de Lausanne. Particulièrement bienvenu, ce véhicule rendra plus aisés les déplacements que les assistants sociaux de cette unité administrative doivent fréquemment effectuer dans des zones mal desservies par les transports publics.

Aucune augmentation du parc automobile du Service social et du travail ne résultera de ce don. En effet, le camion affecté aux activités de défense économique vient d'être retiré de la circulation en raison de son âge et des frais qu'aurait nécessité sa préparation en vue de l'expertise périodique. Les missions affectées à ce véhicule seront désormais remplies par la tapissière du service en cause, pour laquelle une réquisition pour le cas de guerre sera adressée aux autorités fédérales compétentes.

Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

La Syndique: Y. Jaggi

Le Secrétaire: F. Pasche

Précisons que le *Petit Robert* mentionne, sous «Tapissière»: *Ancienn. Voiture hippomobile couverte d'un toit mais ouverte sur les côtés, qui servait aux tapissiers pour le transport des meubles.* ■